

CONVENTION CONCERNANT L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE EN MATIERE FISCALE

STE n° 127 - Strasbourg, 25.I.1988, telle qu'amendée par le Protocole de 2010

AFRIQUE DU SUD

Compilation des Déclarations actuellement en vigueur (*) concernant

Annexe A - Impôts auxquels s'applique la Convention (Article 2).	X
Annexe B - Autorités compétentes (Article 3).	X
Annexe C - Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention (Article 3).	X

Déclarations consignées dans l'instrument de ratification déposé auprès du Secrétaire Général de l'OCDE le 21 novembre 2013 - Or. angl. (en vigueur depuis le 1er mars 2014)

ANNEXE A – Impôts auxquels s'applique la Convention :

- . **Article 2, paragraphe 1.a.i:**
 - . Impôt sur le revenu ;
 - . Retenue à la source sur les redevances ;
 - . Impôt sur les artistes et sportifs étrangers ;
 - . Impôt sur le chiffre d'affaires des micro-entreprises ;
 - . Impôt sur les dividendes ;
 - . Retenue à la source sur les intérêts, effective au 1er mars 2015.
- . **Article 2, paragraphe 1.a.ii:** Revenus du capital.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.A:**
 - . Droit de succession ;
 - . Impôt sur les donations.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.B:** Droit de mutation.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.C:** Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.D:** Droit d'accise.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.G:** Taxe sur le transfert de titres.

ANNEXE B – Autorités compétentes

Le Commissaire au Service du Revenu d'Afrique du Sud ou un représentant autorisé du Commissaire.

ANNEXE C – Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention

Tout individu possédant la nationalité ou la citoyenneté de l'Afrique du Sud et toute personne morale, partenariat, association ou autre entité dont le statut en tant que tel provient des lois en vigueur en Afrique du Sud.

(*) Situation au 1er Janvier 2021. Pour une Chronologie complète des déclarations, veuillez consulter notre site, rubrique [Recherches](#).
Source : Bureau des Traités du Conseil de l'Europe sur <http://conventions.coe.int>